



Conseil communautaire du jeudi 18 juin 2020
SAINT-LOUBOUER

PROCES VERBAL

Convoqués en date **du 11 juin 2020**, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour se sont réunis **le jeudi 18 juin 2020 à 20 heures 30 aux arènes couvertes de SAINT LOUBOUER**, sous la **Présidence de Monsieur Robert CABE**, Président de la Communauté de Communes afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, DAUBA Delphine, POMIES Claude, CARTEAU Christophe, JOIE Nadine, CABE Robert, GACHIE Florence, MARTI Jérémy, BARRAILH- LAFARGUE Vincent, SAINT GERMAIN Paulette, GOSDA Frédéric, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, DARRICAU Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, LAFARGUE Lionel, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean-Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, BARROS Jean Michel, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoit.

Excusés : GUIVARC'H Sonia, HAVARD Marc, ASSIBAT Marie, BRETHERS Stéphane, LACAU Stéphane, HAUPT Claire, PARGADE Jacques,

Pouvoirs : DARRACQ PARIES Jean Claude donne pouvoir à DAUBA Delphine,

Nombre de membres en exercice	46
Présents	38
Pouvoirs	1
Votants	39
Excusés	7

M. Jean Jacques Dufau, Maire, accueille l'assemblée au sein des arènes couvertes de Saint Loubouer. Il remercie M. le Président d'avoir choisi ce lieu pour recevoir le conseil communautaire. Les arènes sont inutilisées depuis de longs mois car la crise sanitaire empêche l'organisation de courses landaises parmi les nombreuses manifestations annulées. Pour les nouveaux élus communautaires, il décrit sa commune de 452 habitants dont l'économie est basée sur l'agriculture mais également l'artisanat et le commerce. La vie associative est active, à l'exemple du club de basket qui évolue en nationale 3.

M. le Président remercie M. le Maire pour son accueil. Il explique la configuration de l'assemblée délibérante en conseil communautaire mixte, composé d'élus issus du premier tour des municipales du 15 mars 2020 et de délégués du mandat précédent pour les communes d'Aire sur l'Adour, Buanes et Sarron dans l'attente des résultats du second tour du 28 juin. Il présente individuellement les nouveaux élus.

COMMUNICATIONS

1. Lecture du PV de la séance du 24 mars 2020 :

Le procès verbal de la séance du conseil communautaire du 4 mars 2020 ne fait pas l'objet d'observations.

2. Décisions prises par le président dans le cadre de l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales :

Conformément à l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, des délégations spéciales ont été accordé aux Maires et Présidents d'EPCI. Dans ce cadre, le Président a pris un certain nombre de décisions qu'il doit porter à la connaissance du conseil communautaire. Des notes d'information ont été adressées à chaque délégué.

- Plan de continuité d'activités (PCA) et Plan de reprise d'activités (PRA),
- Abandon des loyers d'avril et mai (17 214€) pour 14 entreprises locataires de l'EPCI,
- Abandon des redevances d'avril et mai de l'école de musique (18 033€),
- Apport à la plateforme Initiatives Landes pour l'adhésion au fonds de solidarité et de proximité de la Région Nouvelle Aquitaine (19 738€),
- Apport à la plateforme de la Région Occitanie (6 410€) pour l'adhésion au fond de solidarité et de proximité,
- Versement d'acomptes de subventions aux associations locales ALALE, ALLA et OTC,
- Versement d'un acompte à l'OGEC pour le remboursement des frais d'expertise liés au contentieux (46 561.13€),

M. le Président rappelle qu'un détail précis de la totalité des décisions prises a été envoyé aux élus dans le cadre de deux rapports envoyés le 7 avril et le 11 mai 2020.

Sur la base d'un détail envoyé aux conseillers communautaires, il rappelle que le total des dépenses et des recettes non réalisées dans le contexte de la crise sanitaire s'élève à 142 370,07€.

EDUCATION

1) Rénovation des locaux de restauration du centre de loisirs d'Aire : demandes de subventions

M. le Président rappelle la délibération du 20 janvier 2020 l'autorisant à solliciter un financement DETR pour la rénovation des locaux de restauration du centre de loisirs d'Aire sur l'Adour.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présentait comme suit :

Rénovation des locaux de restauration du centre de loisirs d'Aire sur l'Adour	Montant HT	DETR sollicitée 40%
Travaux	531 580	212 632

Afin de compléter ce plan de financement, le Président demande l'autorisation de solliciter des financements complémentaires auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, du Conseil départemental des Landes et de la CAF des Landes.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise M. le Président à solliciter les financements précités.**

2) Contribution obligatoire pour le fonctionnement des classes maternelles de l'école Jeanne d'Arc

M. le président rappelle que depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, l'école est obligatoire dès 3 ans. De fait, la contribution annuelle à l'école privée pour les maternelles est désormais obligatoire alors que jusqu'à 2019, cette contribution n'était due que pour les élémentaires.

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel susvisé, il convient de justifier des dépenses qui feront l'objet d'une demande de compensation.

Pour l'année scolaire 2019/2020, il y a 50 enfants scolarisés au 1^{er} janvier 2020 en maternelle. Le coût 2019 constaté dans le compte administratif 2019 par élève en maternelle des écoles publiques est de 1 438€. Le montant de la subvention 2019/2020 due avant le 30 juin 2020 pour l'école privée serait donc de $1\,438\text{€} \times 50 = 71\,900\text{€}$.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :**
- **confirme que le montant des charges nouvelles obligatoires pour les classes pré-élémentaires au titre de la mise en œuvre de l'instruction obligatoire à trois ans est de 71 900€**
 - **autorise M. le Président à solliciter une attribution de ressources auprès des services de l'Etat compétents.**

3) Désignation des délégués aux 2 syndicats mixtes de gestion de rapprochement pédagogique pour les communes de Vielle Tursan, Duhort Bachen et Renung

Il convient de désigner les nouveaux délégués aux 2 syndicats mixtes de gestion de rapprochement pédagogique suivants :

- Syndicat mixte Duhort Bachen/Larriviere/Renung : les délégués proposés sont : Vincent Lafargue, Béatrice Vacher, Florian Brèthes, Dominique Saint Germain, Patrice Gourdon, Stéphanie Kutzinger.

- Syndicat mixte Aubagnan/Bats/Vielle Tursan : délégués proposés pour Vielle Tursan.

Les délégués proposés sont Benoît Laborde, Olivier Baudot, Evelyne Gardesse et Cédric Bréthous

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire élit :**
 - **pour le syndicat mixte de gestion de rapprochement pédagogique Duhort Bachen/Larriviere/Renung : Vincent Lafargue, Béatrice Vacher, Florian Brèthes, Dominique Saint Germain, Patrice Gourdon, Stéphanie Kutzinger.**
 - **pour le syndicat mixte de gestion de rapprochement pédagogique Aubagnan/Bats/Vielle Tursan : Benoît Laborde, Olivier Baudot, Evelyne Gardesse et Cédric Bréthous**

ACTION ECONOMIQUE

4) Achat d'un local commercial à Barcelonne du Gers : demande de subvention

M. le Président rappelle que par délibération du 20 janvier 2020, le Conseil communautaire l'a autorisé à solliciter un financement auprès de l'Etat pour l'achat par l'EPCI au bailleur social « Toit familial de Gascogne » d'un local commercial dans le cadre de la restructuration d'un immeuble au centre bourg de Barcelonne du Gers.

L'objectif est de favoriser le déplacement et la diversification d'une activité « tabac, presse, loto, jeux, PMU » déjà présente sur la commune par la mise à disposition d'un local spacieux et adapté.

Il est précisé que ce local commercial restera propriété de la communauté de communes et sera loué au commerçant intéressé à compter du 1^{er} septembre 2021.

Une DETR de 63 600€ a été accordée par Mme la Préfète des Landes. Une DSIL de 15 900€ est en cours d'attribution par Mme la Préfète de Région.

Par délibération du 4 mars 2020, le conseil communautaire a décidé de l'acquisition du local commercial sis 2 rue des Pyrénées à Barcelonne du Gers d'une superficie de 112.5 m², à la SAG HLM DU GERS « Toit familial de Gascogne » pour un prix de 159 000€ H.T et a autorisé M. le Président à signer tous les documents afférents et notamment l'acte authentique de vente.

Afin de compléter le plan de financement, M. le président propose de solliciter une aide auprès du Conseil régional d'Occitanie.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise M. le Président à solliciter le financement précité.**

5) Aide économique à l'entreprise STELAG

M. le président rappelle que dans le cadre de sa politique locale du commerce en application de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NoTRE) du 7 août 2015, la Communauté de Communes a décidé de favoriser le développement économique en mettant en place un dispositif financier visant à inciter les professionnels à moderniser ou développer leur local d'activité pour les entreprises artisanales ou commerciales situées dans les centres-bourg des communes du territoire.

Cette convention établit notamment le principe d'une participation de la communauté de communes pour les travaux entrepris par les professionnels ainsi qu'il suit :

Le taux de subvention est de 20 % maximum du total HT des travaux réalisés.

Montant des travaux		Montant de l'aide attribuée
Montant HT plancher	2 500 €	500 €
Montant HT plafond	50 000 €	10 000 €

Après production des factures acquittées, une aide est versée à l'entreprise STELAG (café, brasserie, bar située au 53 rue Gambetta à Aire sur l'Adour) d'un montant plafond de 7 466.00 € sur la base d'un montant de travaux éligibles de 52 288.00€ HT.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire, M. le Président à verser une subvention de 7 466.00 € à l'entreprise STELAG.**

RESSOURCES HUMAINES

6) Ecole de Musique : Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ière} classe à temps non complet – 8 heures hebdomadaires

Il est proposé de titulariser un professeur de l'école de musique pour une heure supplémentaire sur son emploi du temps, soit passage de 7 heures à 8 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2020.

- **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de créer 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ière} classe à temps non complet 8 heures hebdomadaires afin de permettre l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un professeur de musique à compter du 1^{er} septembre 2020.**

POLE DE SANTE TERRITORIAL

7) Maison de santé d'Aire sur l'Adour : fixation du loyer à la SISA

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'après concertation avec les dirigeants de la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA), il a été convenu que la communauté de communes loue la totalité des locaux au groupement de professionnels. Celle-ci aura délégation pour louer à son tour une partie de ces locaux à des professionnels de santé. Un loyer mensuel de 1 800€ est proposé.

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le loyer mensuel à 1 800 € à compter du 1^{er} octobre 2020.**

FINANCES

8) Fiscalité : vote du taux des taxes directes locales

Le Bureau propose de ne pas modifier les taux pour 2020.

Ils resteraient en conséquence à :

- taxe habitation	10.00%
- taxe foncière bâti	2.50%
- taxe foncière non bâti	2.98%
- contribution foncière économique	25.83%

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le maintien des taux des taxes foncières et de la CFE pour 2020, étant entendu que l'assemblée délibérante n'a plus le pouvoir de modifier le taux de taxe d'habitation dans le cadre de sa réforme.**

9) Vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En cohérence avec la décision du conseil d'administration du SICTOM Ouest du Gers, il est proposé de maintenir le taux de la TEOM à 12.10%.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le maintien de taux de la TEOM à 12.10%.**

10) Vote du produit de la taxe GEMAPI

Les charges inhérentes à l'exercice de la compétence GEMAPI pour 2020 sont établies comme suit :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
SLGB	24 418,63	24 418,63	24 418,63
SMAA	14 057,11	14 057,11	13 142,85

SIMAL	24 473,68	13 890,18	13 700,12
Institution Adour	595,00	594,97	595,00
	21 242,28	-	18 968,70
Total dépenses	84 786,70	52 960,89	70 825,30
Nouvelle dépense			25 000,00
Produit taxe		84 889,00	Arrondi : 63 900,00
SOLDE		31 928,11	0,00

En conséquence, le Bureau propose de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI à 63 900€, soit une baisse de 25%.

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'arrêter le produit 2020 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 63 900 €.**

11) Approbation des budgets primitifs 2020 :

Budget principal

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le président présente le budget primitif 2020 du budget principal par articles.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 10 200 120,14€.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 7.74% (+635 757,75€) par rapport au CA 2019. Cela s'explique par l'évolution des chapitres suivants :

011 Charges à caractère général : +23.5% (+196 725,34€)

Augmentation conséquente de ce chapitre, d'autant plus que le remboursement aux communes des prestations voirie (fauchage, balayage) est désormais retracé dans les charges de personnel. Sans ce transfert de 168 456,66€ de dépenses vers le chapitre 012, la différence avec le compte administratif serait encore plus marquée.

Cette forte augmentation s'explique par l'évolution du chapitre 62 (+230 149,55€) :

Une seule dépense explique l'augmentation inhabituelle de ce chapitre, il s'agit du versement à l'OGEC pour réparation de préjudice subi (insuffisance de la contribution de la communauté de communes à l'association d'école privée). Au total, cela représente une dépense exceptionnelle de 249 077,98€. Cette dépense est en partie financée par une provision de 150 000€ réalisée sur les exercices précédents.

Il reste donc 99 077,98€ à mobiliser sur les ressources 2020, sachant que le report d'excédent de fonctionnement intègre une dépense non réalisée de 50 000€ en prévision des conséquences du contentieux avec l'OGEC.

Chapitre 61 : Retour à la normale pour les dépenses d'entretien de la voirie

Article 615231 :

Le budget 2020 revient au niveau des prévisions du BP 2019. La baisse affichée est artificielle puisque la dépense inhérente au remboursement des communes pour les prestations de fauchage et balayage (168 456,66€) impacte les dépenses de personnel.

En conséquence, l'augmentation constatée au chapitre 012 est principalement due à ce transfert de dépense et ne reflète pas la réalité de la gestion des ressources humaines.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre augmente de 162 703,53€ car il convient de prendre en compte l'impact de la crise sanitaire sur :

- le budget annexe de l'école de musique. Considérant la fermeture du service du 16 mars au 4 juillet, une réduction a été appliquée sur les frais d'inscription acquittés par les ménages alors que la rémunération des agents a été maintenue.
- le budget annexe des cuisines centrales qui a vu les ventes des repas scolaires diminuer fortement alors que les charges fixes sont restées constantes.

A l'inverse, le budget annexe des affaires scolaires bénéficie de la situation puisque la dépense liée à la prise en charge de la différence entre le prix d'achat des repas et le montant facturé aux parents d'élèves a diminué significativement avec la fermeture des écoles et leur réouverture partielle.

Le besoin de financement du CIAS augmente de 5.8% (28 336€). La reprise du déficit du service d'aide à domicile supérieur à l'année dernière et l'augmentation du coût de fonctionnement de la MSAP (+10 000€) expliquent cette évolution.

Chapitre 012 Charges de personnel : (+204 047,41€)

Augmentation artificielle de ce chapitre, qui, sans le transfert des dépenses inhérentes aux conventions voirie avec les communes n'augmenterait que de 2.64% (35 590.75€).

Une provision de 55 000€ est constituée pour le financement d'une prime exceptionnelle à verser aux agents du service de soins à domicile, du portage de repas et des affaires scolaires qui ont travaillé à l'EHPAD et aux cuisines centrales pendant la période de confinement.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent légèrement de 2019 à 2020 grâce à une augmentation du produit des contributions directes et de la CVAE sans augmentation de la fiscalité.

Cela s'explique essentiellement par une diminution substantielle de la taxe de séjour, conséquence de la crise sanitaire (-50%, soit 118 371,69€ de recettes en moins). Par ailleurs, il convient de souligner que la communauté de communes a appliqué une suspension des loyers (avril et mai) pour ses locataires professionnels (écloseries, locaux commerciaux, MAM), tenant compte de la diminution drastique de l'activité économique.

Les dotations et subventions baissent légèrement (7 873,80 €), à l'exemple de la DGF (baisse de 8 434€).

Toutefois, les recettes totales augmentent de 213 063,23€, notamment grâce à la mobilisation de la provision de 150 000€ constituée en prévision de la conclusion du contentieux avec l'OGEC.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 5 084 527.91€.

Dépenses d'investissement

Un tiers de dépenses d'investissement est constitué par des dépenses en reste à réaliser 2019

Voirie :

Le montant du programme voirie est proposé à 750 000€ auquel s'ajoutent 20 000€ de travaux en régie.

M. Dominique Saint Germain, vice-président en charge de la voirie, explique que dans un contexte budgétaire tendu, un effort de modération des dépenses a été réalisé. Il estime qu'il faudra revenir à un niveau d'investissement supérieur en 2021 pour maintenir un bon niveau d'entretien de la voirie.

Médiathèque :

Après réalisation d'un diagnostic thermique, l'installation d'un dispositif de climatisation est apparu faisable et permettrait de résoudre le problème de sur chauffe du bâtiment. Il est donc proposé de réaliser des travaux pendant le mois d'août prochain pour un montant prévisionnel de 58 600€. Des plantations extérieures sont également prévues.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) :

Au-delà des restes à réaliser 2019 (57 180,88€), un complément de 25 000€ est proposé afin de prendre en compte une enquête publique plus onéreuse que prévu ainsi que la réalisation de documents cartographiques qui seront proposés à chaque commune.

Ce programme bénéficie d'une aide à percevoir de 10 000€ du conseil départemental des Landes (5000€ annuel +solde).

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat :

Un montant de 37 385,84€ permettra de prendre en compte les dossiers instruits dont le financement a été approuvé mais les travaux n'ont pas été réalisés.

Dossiers économiques :

Les interventions économiques de la communauté de communes génèrent un montant d'investissement significatif, 551 086€.

En matière d'aides aux entreprises, l'enveloppe de 50 000€ destinée aux projets d'investissements des artisans et commerçants est reconduite. Par ailleurs, dans le cadre de conventions avec les Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, une participation de la communauté de communes de 2 € par habitant a été arrêtée afin d'abonder les fonds de solidarité et de proximité mis en place pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

Des travaux de couverture ont été réalisés sur des ateliers de l'écloserie de Peyres (30 180€). Afin d'installer un commerce au centre bourg de Barcelonne, un local rénové sera acheté à l'opérateur de logements sociaux gersois « Toit familial de Gascogne » pour un montant de 162 000, frais d'acte compris. Une DETR de 63 600€ a été accordée pour ce projet. Un

financement complémentaire (DSIL) a été sollicité, il est en cours d'instruction. M. Gérard Dehez souligne l'implication de M. le Président pour aller chercher des financements. A défaut de prévisions de ventes de terrain, le financement des budgets annexes des zones d'activités de Bassia et des Arrats couvre les annuités de la dette pour ces deux opérations (total de 230 935.83€).

Aménagement numérique :

Conformément à la convention approuvée lors du conseil communautaire du 26 février 2018, la communauté de communes acquittera un montant annuel de 144 000€ de 2018 à 2021 pour la mise en œuvre du schéma départemental de développement numérique sur le territoire.

Signalétique touristique :

Un montant de 10 000€ est proposé pour 2020, après étude des besoins exprimés.

Maisons de santé d'Aire sur l'Adour et d'Eugénie les Bains :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2019 + BP 2020
Maison santé Aire	792 421,60	392 670,13	412 650,75	805 320,88
Maison santé Eugénie	704 460,00	44 089,50	690 774,02	734 863,52
TOTAL	1 496 881,60	436 759,63	1 103 424,77	1 540 184,40

Par rapport aux prévisions du budget primitif 2019, le coût des deux opérations augmente de 43 396.84€ TTC :

Maison de santé d'Aire sur l'Adour : + 12 899.28€ (poutre à renforcer+ avenant façades et signalétique)

Maison de santé d'Eugénie les Bains : + 30 497.56€ TTC (renforcement de fondations, trappe de désenfumage)

Ces dépenses supplémentaires permettent de mobiliser l'intégralité des subventions accordées ainsi que du FCTVA supplémentaire, ce qui explique un besoin de financement complémentaire de 30 662.46€.

Maison de la petite enfance de Barcelonne du Gers :

Ce programme a été achevé en début d'année 2020, un complément de 1856€ est proposé en 2020, ce qui porte le coût total de l'investissement à 308 077.03€

A ce jour, ce programme est financé à hauteur de :

DSIL Etat	102 560	accordé
CAF	50 000	accordé
FEADER	37 487	En cours
total	190 047	

Un prêt de 80 000€ a été mobilisé sur l'exercice 2019.

Unité d'accueil de jour :

Ce programme consiste en l'acquisition d'un immeuble jouxtant l'EHPAD d'Aire sur l'Adour (159 000€) et sa transformation en unité d'accueil de jour pour l'établissement.

La consultation est en cours, dans l'attente des montants définitifs, la dépense totale (achat+travaux) est fixée à 300 000€.

Cet investissement est financé par une DETR de 98 116€ (dossier en instruction)

Tenant compte du FCTVA à obtenir sur les travaux, cette opération génère un besoin de financement par emprunt de 178 754.36€.

Etudes :

Dans l'optique de lancer une opération de revitalisation du territoire (ORT) sur les centres-villes d'Aire sur l'Adour et de Barcelonne du Gers et après deux réunions de travail avec les services de l'Etat et des Régions, il est proposé de réaliser une étude diagnostic et de faisabilité (appelée plan de référence) afin d'étayer le dossier de candidature.

Cette dépense est estimée à 50 000€ TTC, elle peut être financée à hauteur de 60% du montant hors taxes par le Département des Landes (20%) et la Région Nouvelle Aquitaine (40%).

Véhicules :

Il a été procédé à l'achat de deux véhicules neufs (un électrique et un thermique pour un montant total de 32 641€) afin de renouveler la flotte de la communauté de communes qui se compose désormais de :

- 3 véhicules électriques (Zoé)
- 4 véhicules thermiques (Fiat panda GNV, 2008 Peugeot, fourgonnette Renault et fourgon Citroën)

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (5 084 527.91€) sont également constituées par une proportion significative de restes à réaliser (1 465 541.29€).

La section d'investissement est financée par un report de 1 271 329.21€ d'excédent de fonctionnement 2019 qui finance le déficit d'investissement de la même année et le besoin de financement des restes à réaliser.

Le virement à la section d'investissement (1 172 751,20€) est légèrement supérieur à celui proposé dans le cadre du BP 2019 (1 158 934,91€).

Subventions :

Le montant des subventions finançant la section d'investissement est important (1 204 568,80€). Il reprend un volume conséquent de restes à réaliser sur les programmes entamés en 2019 (899 484,80€). Les subventions nouvelles attendues pour 2020 représentent un peu plus de 300 000€ (accueil de jour, commerce Barcelonne, étude ORT, petite enfance)

Besoin d'emprunt :

Un recours à l'emprunt de 447 000€ est fixé en reste à réaliser, il s'agit des deux emprunts mobilisés pour financer les maisons de santé d'Aire sur l'Adour (240 000€) et d'Eugénie les Bains (207 000€).

En dehors des besoins de financement spécifiques pour l'accueil de jour (emprunt de 178 754€) et le commerce de Barcelonne (98 400€), des besoins supplémentaires pour le réseau de santé (30 662 €), un recours à l'emprunt de 189 436€ est nécessaire pour financer les dépenses d'investissement 2020, soit un emprunt total de 497 252€ pour 2020.

M. Xavier Lagrave reconnaît le grand mérite de M. le Président pour obtenir de bons niveaux de subventions pour les projets de l'EPCI. Toutefois, il manifeste son désaccord sur deux dossiers. Concernant le contentieux avec l'OGEC, il estime qu'un compromis avec l'association aurait coûté moins cher que les conséquences du jugement du Tribunal administratif. Pour l'unité d'accueil de jour, il observe que les travaux coûtent beaucoup plus cher que prévu. Enfin, il considère qu'on aurait pu attendre le résultat du second tour des élections municipales pour voter le budget primitif et éviter de faire délibérer une assemblée mixte. C'est pourquoi, il s'abstiendra pour le vote du budget primitif 2020.

M. le Président juge la position de M. Lagrave inadmissible sur le dossier de l'accueil de jour. Il rappelle la nécessité de sortir ce service d'accueil temporaire des personnes âgées sur la demande explicite de l'ARS. Il souligne la dimension humaine de ce dossier consistant à améliorer les capacités de prise en charge des personnes âgées et à apporter du service public. Il précise que le montant des travaux sera entièrement couvert par les subventions. Il regrette la position de M. Lagrave qu'il ne comprend pas.

Il s'adresse au responsable de Média 40 qui vient régulièrement filmer les conseils communautaires pour les diffuser sur internet. Il le remercie pour sa présence et lui signifie qu'il est le bienvenu à la communauté de communes, à la différence de la commune d'Aire sur l'Adour.

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 3 abstentions (Xavier Lagrave, Vincent Barrailh, Claude Pomiès), vote les propositions nouvelles du budget primitif 2020 du budget principal comme suit :**

Investissement :

Dépenses	5 084 527.91
Recettes	5 084 527.91

Fonctionnement :

Dépenses	10 200 120.14
Recettes	10 200 120.14

Budget annexe des affaires scolaires

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 680 000€ en dépenses et recettes.

Les dépenses de fonctionnement connaîtront en 2020 une légèrement baisse (- 1,48 %) par rapport à 2019. La nouvelle contribution obligatoire annuelle à l'école privée pour les maternelles (71 900 €) est en effet compensée par une baisse du nombre de repas achetés à la cuisine centrale car les services de restauration scolaire arrêtés depuis le 16 mars reprendront à la rentrée de septembre 2020.

Sachant que le budget annexe compense la différence entre le prix d'achat à la cuisine centrale (4,50 € le repas) et le prix de vente aux enfants des écoles (2,90 € le repas), cette réduction d'activité constitue donc une source d'économie.

De fait, le financement du budget principal pour équilibrer le budget annexe est stabilisé (2 253 000€ ; - 0,19 %)

La section d'investissement s'équilibre à 870 000€ en dépenses et recettes.

Les dépenses d'investissement sont maintenues dans le volume de 2019 (+ 0,03 %) avec des travaux sur les bâtiments scolaires revus à la baisse (- 12,50 % sur les travaux des bâtiments).

La programmation pluriannuelle de travaux qui devait s'achever en 2020 devra continuer sur les prochains budgets. Il restera notamment à réaliser la fin des travaux de rénovation de l'école du Mas (phase 3), des salles de classes de l'école Victor LOURTIES, des installations de pompes à chaleurs dans différentes écoles pour réaliser des économies sur la consommation des fluides (gaz/électricité) et la fin de la réfection du réfectoire du Centre de Loisirs (travaux qui débuteront fin 2020).

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 3 abstentions (Xavier Lagrave, Vincent Barrailh, Claude Pomiès), vote les propositions nouvelles du budget primitif 2020 du budget principal comme suit :**

Investissement :

Dépenses	870 000.00
Recettes	870 000.00

Fonctionnement :

Dépenses	2 680 000.00
Recettes	2 680 000.00

Budget annexe de l'école de musique

La section de fonctionnement s'équilibre à 280 025€ en dépenses et recettes.

Les charges de personnel (256 552€) augmentent de +4.6% suite aux nouveaux contrats remplaçant les départs à la retraite. Le contrat de titularisation d'un agent passe de 7 à 8 heures hebdomadaires.

Les recettes de fonctionnement sont imputées en 2020 de 24,7% suite au gel des cotisations pendant le Covid 19. De ce fait, la subvention d'équilibre passe de 183 000 € à 212 500 € en 2020.

La section d'investissement s'équilibre à 12 446.70€ en dépenses et recettes.

Les achats d'instruments de musique (3 773 € TTC) bénéficieront d'une subvention du Département des Landes (47%) soit 1 414 €. L'achat de matériel informatique pour le développement de l'enseignement des musiques actuelles vers l'enregistrement et la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) est estimé à 1921,21 € TTC.

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 3 abstentions (Xavier Lagrave, Vincent Barrailh, Claude Pomiès), vote les propositions nouvelles du budget primitif 2020 du budget principal comme suit :**

Investissement :

Dépenses	12 446.70
Recettes	12 446.70

Fonctionnement :

Dépenses	280 025.00
Recettes	280 025.00

Budget annexe des cuisines centrales

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 130 999.21€ en dépenses et recettes.

Les dépenses de fonctionnement baissent de 62 642.81€ par rapport à 2019. Cela s'explique par une forte baisse du chapitre 60 (achat et variations des stocks ; baisse de 66 799.58€). L'arrêt de la restauration scolaire du 16 mars jusqu'à la fin de l'année scolaire explique que le volume de repas produits est en forte baisse et se traduit par une diminution denrées achetées (baisse de 75 841.34€).

On relève que les dépenses de personnel (445 820€) sont stabilisées. Dans la perspective d'une révision de la politique d'achat et de l'adhésion à un groupement d'achat public, il est proposé le recours à un cuisinier supplémentaire sur deux mois afin de permettre de libérer du temps de travail pour préparer ce changement.

Passant de 1 220 587.34€ en 2019 à 1 085 075€ en 2020, les recettes de fonctionnement baissent de 135 512.34€. La nette diminution des produits des services (- 154 916.16€) s'explique par la baisse des ventes aux écoles (- 136 908€) pour les raisons indiquées plus haut. On relève des baisses de vente modérées auprès de l'EHPAD et des centres de loisirs. Seul le service de portage de repas maintient un niveau de commande à la hausse. Dans ce contexte de baisse marquée de la production donc du produit de vente des repas, l'augmentation de 22 000€ de la subvention du budget principal permet d'équilibrer le budget sur une année atypique.

La section d'investissement s'équilibre à 187 875.93€ en dépenses et recettes.

Les investissements prévus consistent en l'acquisition d'échelles pour la manutention des contenants (3 360€), de matériel de cuisine divers (3 256€) et d'un photocopieur (3 550€).

Il est également prévu de changer le sol dans la zone de production chaude. Dans l'attente d'un devis, il est proposé la constitution d'une provision de 30 782,25€ sur l'article 2188.

La section d'investissement ne présente pas de difficulté de financement puisque le report de l'excédent 2019 et l'amortissement permettent de financer le remboursement du capital de la dette ainsi que les dépenses programmées pour 2020.

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 3 abstentions (Xavier Lagrave, Vincent Barrailh, Claude Pomiès), vote les propositions nouvelles du budget primitif 2020 du budget principal comme suit :**

Investissement :

Dépenses	187 875.93
Recettes	187 875.93

Fonctionnement :

Dépenses	1 130 999.21
Recettes	1 130 999.21

Budgets annexes des zones d'activité économique

- **ZAE de Peyres :**

Depuis 3 ans, la présentation de ce budget annexe est identique.

Le budget est présenté en sur-équilibre, situation autorisée par la réglementation.

La seule dépense de fonctionnement s'élève à 30 601,47 €. Il s'agit de la reprise du résultat négatif 2019. A défaut de vente de terrain, il n'y a pas de recette de fonctionnement.

Il n'y a pas de dépense non plus sur la section d'investissement qui est par contre dotée d'un report de recettes de 94 768.11€.

Ce budget est donc positif de 64 166.64€.

Il ne reste qu'un lot à vendre. Cela signifie que ce budget annexe a vocation à être rapidement soldé et éteint selon les opportunités de vente qui se présenteront.

Ce budget n'a plus de dette et ne nécessite pas d'un financement du budget principal.

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 3 abstentions (Xavier Lagrave, Vincent Barrailh, Claude Pomiès), vote les propositions nouvelles du budget primitif 2020 du budget principal comme suit :**

Investissement :

Dépenses	0
Recettes	94 768.11

Fonctionnement :

Dépenses	30 601.47
Recettes	0

- **ZAE de Bassia :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 476 894.64€ en dépenses et recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 63 226,62€ et consistent principalement :

- en quelques reliquats de travaux d'aménagement : le solde de l'entreprise d'espaces verts permettra de solder également la maîtrise d'œuvre (démarches en cours)
- dans le remplacement de câbles d'éclairage public qui ont été dérobés (8 458€)
- dans le remboursement des intérêts de la dette pour 47 373,56€.

La section d'investissement s'équilibre à 3 550 794.29€ en dépenses et recettes.

A ce jour, il n'est prévu de vente de terrain de la zone de Bassia. Les recettes de fonctionnement sont donc constituées par des écritures d'ordre (opérations de stock).

En dehors des écritures d'ordre de variation des stocks, la section d'investissement retrace en dépense le remboursement du capital de la dette (121 273,21€). Les recettes sont assurées par une avance du budget principal de 184 499.83€ (dépense d'investissement du budget principal).

Toute vente de terrain supplémentaire sur l'exercice réduirait ce recours à l'emprunt.

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 3**

abstentions (Xavier Lagrave, Vincent Barrailh, Claude Pomiès), vote les propositions nouvelles du budget primitif 2020 du budget principal comme suit :

Investissement :

Dépenses	3 550 794.29
Recettes	3 550 794.29

Fonctionnement :

Dépenses	3 476 894.64
Recettes	3 476 894.64

• **Réserve foncière des Arrats :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 792 057.92€ en dépenses et recettes.

L'étude de la viabilisation de la réserve foncière a été lancée après la manifestation d'intérêt de neuf entreprises locales qui souhaitent implanter ou développer leur activité sur le site.

Un plan de composition a été réalisé et présenté aux porteurs de projet.

Le coût de viabilisation (réseaux, ouvrage d'art) a été évalué. Un dossier loi sur l'eau justifié par la présence d'un cours d'eau sur les parcelles concernées a été déposé et accordé.

Une réunion est organisée afin de faire une proposition de prix de vente aux pétitionnaires et de déterminer avec certitude les porteurs de projet.

Il est proposé de financer le coût des différentes études (32 488€) par un prêt court terme en recette d'investissement qui sera repris ultérieurement par un prêt à moyen terme qui intégrera le coût de viabilisation.

Ce budget a donc vocation à être modifié en cours d'exercice.

La section d'investissement s'équilibre à 827 542.60€ en dépenses et recettes.

Le budget annexe est financé comme dit plus haut par un emprunt court terme (32 488€) ainsi que par une avance du budget principal de 46 435,90€ qui couvre l'annuité de la dette.

- **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 36 voix pour et 3 abstentions (Xavier Lagrave, Vincent Barrailh, Claude Pomiès), vote les propositions nouvelles du budget primitif 2020 du budget principal comme suit :**

Investissement :

Dépenses	827 542.60
Recettes	827 542.60

Fonctionnement :

Dépenses	792 057.92
Recettes	792 057.92

En conclusion de cette séance, M. le Président exprime sa fierté pour toutes les actions menées durant plusieurs mandats à la tête de l'exécutif communautaire. Il exhorte ses futurs successeurs à garder le cap et surtout à ne pas être frileux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.